



## **AVIS PUBLIC**

### **PROMULGATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 715**

**AVIS** est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance tenue le 13 août 2018, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement 715, à savoir:

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 715**

Règlement relatif aux modalités de publication des avis publics.

QUE l'objet du règlement numéro 715 décrète la publication des avis légaux sur le site internet de la Ville.

QUE ledit règlement numéro 715 entrera en vigueur à la date de sa publication.

QUE toute personne intéressée peut consulter ledit règlement numéro 715 à l'Hôtel de Ville au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, Terrebonne, Québec, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Cet avis est également disponible sur le site internet de la Ville de Terrebonne sous la rubrique « Avis légaux ».

Fait à Terrebonne, (Québec)  
Ce 22<sup>e</sup> jour du mois d'août 2018.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat

---

